

Case postale 65  
1872 TROISTORRENTS

+41 (0) 24 476 80 10  
administration@troistorrents.ch

www.troistorrents.ch | 

Notre réf. : SAW/dau

Aux enfants en âge de scolarité  
obligatoire et leurs parents

## **Horaires des transports scolaires Octroi d'un titre de transports « Tout établissement » Zone Mobilis 86/83 et Morgins**

Chers parents, chers enfants,

La rentrée scolaire approche à grands pas, marquant le retour des transports scolaires. Cette année, l'horaire des transports scolaires ne sera pas envoyé en tout-ménage, mais il peut être téléchargé sur le site **www.troistorrents.ch**.

Pour rappel, tout enfant utilisant les transports publics (bus ou train) pour se rendre à l'école doit être en possession d'un titre de transport valide, sous peine de surtaxe en cas de contrôle par le transporteur. Chaque enfant éligible peut obtenir son titre de transport auprès du personnel de la gare de Champéry. Pour les détenteurs d'un Swisspass, il suffit de contacter le 024 479 12 15 pour le renouvellement.

Si votre enfant ne possède pas de Swisspass, veuillez vous rendre au guichet de la gare de Champéry avec une carte d'identité et une photo passeport de qualité pour en faire la demande. Il est conseillé de prendre contact par téléphone avant tout déplacement afin de vous assurer des horaires d'ouverture.

**Nouveauté cette année : chaque enfant en âge de la scolarité obligatoire, résidant sur la Commune de Troistorrents, a la possibilité d'obtenir un titre de transport « Tout établissement » financé par la Commune. Le projet de faciliter les déplacements des enfants pour les activités extrascolaires et les loisirs a en effet abouti et nous sommes satisfaits de pouvoir proposer cette nouvelle offre. Ce titre de transport permettra à votre enfant d'utiliser librement tous les transports en commun (bus ou train) situés dans les zones Mobilis 86 et 83 (cf plan en annexe) ainsi que pour Morgins. Il peut être retiré à la gare de Champéry jusqu'au 30 septembre 2024. Passé ce délai, il ne sera plus possible de bénéficier de cette offre.**

Cette initiative s'inscrit dans la vision de notre plan directeur mobilité et représente une avancée significative vers une plus grande utilisation des transports en commun.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que, pour des raisons d'exploitation, **durant les horaires scolaires l'accès aux transports publics est prioritaire aux ayants droit** (conformément à la directive communale sur les transports, consultable sur le site). En cas de surcharge de lignes par une utilisation des non ayants droit, la Commune pourrait être contrainte de renoncer à cette offre « Tout établissement ».

Enfin, nous profitons de ce courrier pour vous informer qu'en décembre 2024 sera introduit partout en Suisse le nouvel horaire 2025 des transports publics. D'importants changements sont prévus au niveau des lignes CFF, ce qui engendrera de nombreuses modifications au niveau des lignes régionales et donc des horaires pour les transports scolaires. Plus d'informations vous parviendront en temps voulu.

Nous souhaitons d'ores et déjà une belle année scolaire à votre enfant et, en espérant que cette nouvelle offre facilite ses déplacements, nous vous présentons, Chers parents, chers enfants, nos salutations les meilleures.

Pour la Commune :

C. Cipolla, Présidente

C. Savioz, Secrétaire adjointe



**Annexe** : Plan des zones Mobilis pour le Chablais

**Copie à** : Mme Sarah Wassmer-Joris, Conseillère communale